

L'ex-commissaire central de Brest Charroy est condamné à sept ans de travaux forcés

Rennes, 19. — Nous avons relaté hier la première partie des débats de l'affaire d'intelligences avec l'ennemi reprochée à François Charroy, ex-commissaire central à Brest sous l'occupation.

Précisons au sujet des représailles exercées fin 1942 par Charroy et Blaize sur les prisonniers politiques du Château que c'est M. Gourvillon qui est mort pour avoir été privé de soins pendant dix jours. C'est grâce à l'intervention d'un autre prisonnier, M. Sèité, près de Mme Poutou-Duplessis, infirmière, qu'il put — trop tard — être remis au docteur Le Couteur.

L'affaire Le Gallic

En mai 1944, Charroy alla trouver le capitaine de gendarmerie Balloch pour lui demander le nom d'un gendarme résistant, dont le nom disait-il se termine par ...ic.

Méfiant, le capitaine fit semblant de ne pas comprendre et téléphona peu après à son subordonné Le Gallic, à Lambézellec, pour lui dire de prendre le maquis ...avec une permission en règle.

Charroy. — J'allais prévenir Le Gallic que les Allemands s'occupaient de lui !

Le président. — C'est sans doute pour cela que vous étiez cinq dans la voiture... et que le commandant Vergos vous accompagnait.

Le jour de l'enterrement de l'agent Blaize, abattu par la Résistance pour sa cruauté envers les détenus du Château, le commissaire central avait revêtu son plus bel uniforme, lorsque, place Saint-Martin, il aperçut cinq jeunes gens qu'il donna l'ordre d'appréhender. L'un d'eux, Victor Jaffrés, de Lambézellec, fut frappé.

— J'ai donné seulement une bourrade ! dit Charroy.

Le président Chotard fait remarquer qu'il n'est pas d'usage en France de vérifier les identités à coup de pied et de poing.

Les trois prisonniers furent libérés quelques heures plus tard par les agents, car Charroy, ivre, les avait oubliés.

L'arrestation de M. Queffélec

M. François Queffélec était le secrétaire du commissaire central Charroy, mais il servait la Résistance en utilisant les cachets et la griffe de son patron pour les faux papiers. Il fut arrêté le 30 mai 1944 par la Gestapo.

Le 1^{er} juin, Charroy adressait le rapport ci-dessous à Tosselo Bancal, intendant régional de police à Rennes, actuellement à la prison de Laval :

« Comme suite à mes communications téléphoniques du 20 mai (c'est-à-dire dix jours avant l'arrestation), je vous confirme l'arrestation, par la S. D., du secrétaire principal François Queffélec,

Il ne s'agit pas là d'une mesure arbitraire, mais d'une arrestation motivée. Queffélec est, depuis six mois, au service de la Résistance. Il renseigne les dirigeants de son groupe sur tout ce qui se passe au commissariat central et sur les mesures que j'ai pu envisager pour la répression du terrorisme dans ma circonscription.

« Queffélec a eu connaissance de toutes les actions directes et pris part aux délibérations qui ont amené l'exécution de l'amiral Le Normand, de l'inspecteur Blaize, la rencontre entre trois gardiens et huit terroristes, l'affaire du cycliste Gulléwin, l'agression contre Fagon, à Plou-dalmézeau, etc... »

« De vastes opérations d'épuration vont être entreprises ».

Queffélec fut rayé des cadres et envoyé à Buchenwald. Il en est revenu et c'est le commissaire de police Queffélec qui, sans haine, sans passion, parle à la barre.

Charroy reçut « comme une femme de criminel » Mme Louise Queffélec venue lui demander son aide. Il lui déclara :

— Votre mari est un traître, un voyou, un bandit !

Le même Charroy après avoir déclaré à l'audience : « Je me défendais comme je pouvais, car Queffélec utilisait ma propre griffe pour la Résistance », ose dire qu'il est intervenu auprès des Allemands en faveur de son secrétaire.

Le martyr de Mme Stéphan

Mme Stéphan, qui se dévouait comme une mère pour le jeune Dauriac, chef d'un groupe de Résistants brestois, fut arrêtée par la Gestapo et incarcérée en avril 1944 au poste Kléber.

Charroy suit toute l'instruction, cherche par elle à connaître les chefs. A Bonne-Nouvelle, de ministre mémoire, il assiste aux interrogatoires, aux tortures de la malheureuse.

Mais laissons la parole aux témoins :

Le gardien de la paix, Jean Gren, 24 ans :

— J'étais de services à Kléber et j'ai vu M. Charroy, accompagné des membres de la Gestapo,

venir chercher Mme Stéphan, pour la conduire à la Bonne-Nouvelle. 2 heures après, ils sont revenus. La malheureuse était dans le coma. M. Charroy m'a donné l'ordre de la séparer des autres détenus, de la laisser sans lumière et de l'abattre si elle tentait le moindre geste d'évasion. J'ai donné une petite soupe à Mme Stéphan qui m'a alors dit qu'elle avait été interrogée à la Gestapo par Charroy lui-même qui assistait à ses tortures.

Ajoutons que cette vaillante femme est morte en déportation.

Témoignages à décharge

Brillant combattant en 14-18, policier irréprochable à Caen, Charroy a rendu service à plusieurs personnes.

M. le chanoine Courtet, archiprêtre de St-Louis de Brest, en donne plusieurs exemples et croit pouvoir affirmer qu'il doit à l'inculpé d'avoir recouvré sa liberté lors de son arrestation, le 14 août 1944, en même temps que M. Euzen (disparu dans la catastrophe de l'abri Sadi-Carnot).

Mais la plus émouvante déposition fut celle du jeune Dauriac, dont la tête avait été mise à prix par les Allemands et qui, grièvement blessé dans un coup de main, rentra à Brest dans un cercueil pour s'y faire soigner. Traqué à nouveau, il trouva, dans le propre bureau de Charroy, refuge et protection.

On note que ces actes méritoires de résistance se placent... les 13 et 14 août 1944, au début du siège de Brest.

D'autres témoins déposent en faveur du commissaire central puis M. Simon, avocat du gouvernement et M^e Lecoq, du barreau de Rennes, font pour les jurés, la synthèse de l'accusation et de la défense. Le premier requiert une peine de travaux forcés à temps, tandis que le second demande éloquentement l'indulgence pour son client.

Après un long délibéré, la Cour de justice du Finistère condamne le commissaire central François Charroy, à 7 ans de travaux forcés et l'indignité nationale à vie.

LA COUR DE JUSTICE DU FINISTÈRE JUGE LE COMMISSAIRE CHARROY qui, à Brest, pendant l'occupation traqua et fit torturer les patriotes

Rennes, 18. — C'est une grave affaire que d'aucuns croyaient abandonnée et qui vient aujourd'hui devant les jurés de la Cour de Justice du Finistère.

François Charroy, 50 ans, de Beauvais (Meuse), qui fut commissaire central de police à Caen (Calvados), puis de 1941 à la libération à Brest, répond d'intelligences avec l'ennemi. Masqué puissant, très sûr de lui, Charroy soutint longtemps l'interrogatoire de M. le président Chotard et réfuta point par point les chefs d'accusation. Fort heureusement pour la vérité, les témoins ont rétabli les faits dans toute leur laideur, et au cours de l'après-midi, le public manifestera son dégoût à plusieurs reprises.

Ami personnel du lieutenant Luok, de la Gestapo de Bonne-Nouvelle, Charroy s'enivrait avec les occupants au vu et au su de ses subordonnés. Son attitude germanophile, la haine qu'il vouait à ceux qu'il appelait « terroristes » lui valurent des menaces.

En juillet 1944, la milice de Darnand arrivait à Brest et Charroy ne cacha pas sa satisfaction.

— Enfin, dit-il, nous allons être protégés!

Et au cours d'une réunion qui eut lieu dans son propre bureau en présence de Sitos, chef de la milice, le commissaire central critiqua violemment la magistrature et notamment M. Donnard, juge d'instruction.

En octobre 1943, à la suite de l'assassinat à Nantes du juge d'instruction Le Braz, les arrestations arbitraires se multiplièrent dans toute la Bretagne et, à Brest, une trentaine de Français, baptisés communistes pour la circonstance, furent enfermés à la prison du Château.

À la suite d'une tentative d'évasion, le commissaire central et son ami damnée Blaise (exécuté par la Résistance) firent enlever les matelas, le linge, supprimer les collis et enchaîner les prisonniers français nus, deux par deux. À ceux qui, comme Ernest Mazé, de Saint-Marc, demandaient la raison de leur détention, Charroy répondait par des coups.

Mme Poitou du Plessis, déléguée de la Croix-Rouge, que toutes les familles des victimes brestoises des nazis connaissent bien, vient à la barre préciser

les faits ci-dessus. Elle ajoute qu'un détenu, M. Séité, atteint d'un phlegmon à la gorge, resta 12 jours sans soins et mourut, lorsque, trop tard, Charroy consentit à le laisser hospitaliser. Le gardien de la paix Emery, qui avait osé remettre des médicaments à ce malade, fut « cassé » par son chef.

La plupart des malheureux détenus furent livrés aux Allemands et déportés. Quelques-uns, seulement, sont revenus des bagnes nazis. Quant à Lafleur, frappé sur l'ordre de Charroy, il a été fusillé. Mais avant de mourir, il déclara à son compagnon de cellule, Ernest Mazé, de Saint-Marc, qui en témoigne aujourd'hui devant les jurés :

— Toi, tu as des chances d'en sortir. Tu penseras à me venger. J'ai été emmené dans une salle de la mairie et frappé pendant cinq heures par un nommé Brélivet, en présence de Charroy, qui disait: « Allez-y, c'est un chef, il faut qu'il parle. »

Charroy. — Je ne connais ni Lafleur, ni Brélivet.

Le témoin. — Je crois que Brélivet a des parents à Pont-de-

Buis. Cinq de mes camarades de cellule ont été enchaînés pendant trois mois et demi. C'est Blaise qui avait dit: « La Croix-Rouge met des scies à métaux dans le pain. »

Mme Poitou du Plessis. — Je dois préciser qu'en réalité les outils nécessaires à l'évasion, et notamment les scies, ont été apportés au pied des murs de la prison et montés aux détenus à l'aide d'une ficelle. Je le savais, mais je n'étais nullement obligée de le dire.

Telegramme du 18/7/44

Charroy François
ex-Commissaire Central
à Brest